

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT LOT

COMMUNE de CREMPS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, Maire.

Présents : 11

Mesdames, Messieurs, Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Joseline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Cathy LACAZE, Agnès LERIS, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE

Laurence CASTELNAU a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2024,
- Présentation du Compte Financier Unique 2024 (CFU),
 - Affectation du résultat,
- Proposition de mise en place d'un accompagnateur de bus scolaire,
 - Motion de carte scolaire 2025,
 - RASED,
 - Désignation d'un référent énergies renouvelables,
 - Informations des commissions,
 - Informations diverses,
 - Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2024.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Présentation du Compte Financier Unique 2024.

Le CFU est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier

Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de

contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		30 313,59		166 608,92		196 922,51
Opérations exercice	41 803,94	41 332,22	224 156,01	247 708,50	265 959,95	289 040,72
Total	41 803,94	71 645,81	224 156,01	414 317,42	265 959,95	485 963,23
Résultat de clôture		29 841,87		190 161,41		220 003,28
Restes à réaliser	45 000,00				45 000,00	
Total cumulé	45 000,00	29 841,87		190 161,41	45 000,00	220 003,28
Résultat définitif	-15 158,13			190 161,41		175 003,28

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le CFU 2024 est adopté à l'unanimité des présents par les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux comme mentionné ci-dessus.

Affectation du résultat.

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un

excédent de 190 161,41

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	166 608,92
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	125 358,00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT
	23 552,49
	DEFICIT
Résultat cumulé au 31/12/2024	190 161,41
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	190 161,41
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	15 158,13
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	175 003,28
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'affectation du résultat (ci-dessus) a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition de mise en place d'un accompagnateur de bus scolaire.

Le règlement de la Région sur l'obligation d'avoir un accompagnateur scolaire est le suivant : *"Dans le cadre du transport des élèves de maternelle, la présence d'un.e accompagnateur.trice du premier point de montée concerné jusqu'à l'établissement est obligatoire à partir de 4 enfants de maternelle inscrits sur le service, dès que le véhicule dispose de plus de 9 places assises ».*

Madame le Maire précise à l'assemblée délibérante que l'état comptable envoyé, par la Mairie de Lalbenque, pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Lalbenque année 2024-2025, fait mention que 11 enfants sont scolarisés en maternelle.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place un accompagnateur.

Le coût horaire brut de cet accompagnant serait de 17 € de l'heure. La Région finance une aide sur l'année qui s'élève à 1 000 €. Il faut lancer un appel à candidature pour le poste à pouvoir. L'annonce sera diffusée sur le site internet ainsi que sur Intramuros.

Motion de carte scolaire 2025.

Le Conseil Municipal s'associe à la motion de l'AMF 46 en demandant : le strict respect de l'engagement présidentiel de ne pas fermer d'école dans une commune de moins de 5 000 habitants sans l'aval du maire ; l'arrêt de l'ambiguïté sémantique sur la différence entre fermeture d'une classe et fermeture d'une école. Les élus locaux demandent à être entendus sur ce point essentiel ; l'ouverture du dialogue réel et apaisé entre l'Education nationale et les collectivités locales, afin d'éviter que des décisions aussi structurantes soient prises sans une concertation approfondie.

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

Depuis le rattachement du RASED à l'école élémentaire de Lalbenque depuis le 01/01/2013, la psychologue sollicite une aide financière des communes. La participation est proposée à raison de 2€ par enfant pour les écoles maternelles et primaires. Cette demande permettrait d'obtenir un budget nécessaire à l'acquisition de fournitures, matériels, ouvrages, etc... La commune de Lalbenque sert de boîte aux lettres et permet au RASED de gérer son budget en dépenses et en recettes. Le conseil vote contre à l'unanimité.

Désignation d'un référent énergies renouvelables.

Claude Conquet sera le référent pour assister aux différentes réunions.

Informations des commissions.

SDAIL : l'assemblée générale aura lieu le lundi 10 mars (Claude Conquet sera présent)

Pas de réunions des commissions depuis le dernier conseil municipal.

Informations diverses.

- 8^{ème} édition des Randos du Souffle : cette association récolte des fonds pour lutter contre la mucoviscidose. Elle sollicite la collectivité pour la gratuité de la salle en vue d'organiser une randonnée VTT le dimanche 19 octobre. Le Conseil Municipal donne avis favorable.

- Championnat régional sur route : elle aura lieu le dimanche 15 juin, le départ sera donné à Lalbenque et la boucle les conduira sur Cremps. Cette course regroupe des personnes de 11 à 60 ans. 300 participants sont attendus. Certaines routes de la commune seront régulées pour l'occasion entre 10h00 et 15h30.

- Déchèterie : à partir du 7 avril, il faudra un badge par foyer pour se rendre à la déchèterie. Pour cela il suffit de faire sa demande sur le site du Syded.

- Panneaux photovoltaïques : le bureau d'étude a approuvé l'état de la charpente ainsi que la solidité de la structure pour le projet photovoltaïque sur la toiture de la salle « le préau ». Pour info il y aura 18 panneaux. Les entreprises consultées pour les devis sont Sarl Delpech, Soluxia et Technologis.

- Travaux église : ils sont en cours d'achèvement. Il reste l'éclairage au sol à terminer. Les tests de chauffages ont été réalisés et tout fonctionne correctement.

Le conseil est très satisfait des travaux de l'entreprise Allez et Cie.

- Plan Communal de Sauvegarde : dans le cadre du PCS il est nécessaire de mettre en place un registre communal des personnes vulnérables ou isolées. Ce registre permettra de prendre des nouvelles des personnes âgées et/ou handicapées isolées, en cas de canicule, de grand froid, de crise sanitaire, épidémie et en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. L'inscription sur ce registre est volontaire. Il est prévu de le présenter par une lettre d'accompagnement qui sera distribuée en boîte aux lettres à tous les habitants et qui fera état de l'existence de ce registre communal.

- Travaux de toiture et de renforcement de la charpente de la mairie : les entreprises Issaly et Maillot-Kysel vont être consultées.

- Marché d'été : doit-on renouveler le marché d'été ? Il y a trop peu de monde, la décision est donc prise de ne pas le reconduire.

- Constatation d'une fissure sur la façade de la salle « Le Préau » au-dessus de la baie vitrée : contact en cours avec l'entreprise EURL Foissac Frédéric (construction-rénovation) qui a réalisé les travaux (en 2016) afin de bénéficier de la garantie décennale.

- Projet d'aménagement de la D26.

Le 19 décembre 2024, Mme le Maire a rencontré M. et Mme Pradeu pour leur présenter un projet communal de création de 3 emplacements de parking dont un emplacement pour les personnes à mobilité réduite, sur la voie publique, à proximité du mur de la propriété de M. et Mme Pradeu.

A la fin de ce rendez-vous, M. et Mme Pradeu n'avaient pas émis d'objection au projet.

Le 28 décembre 2024 la mairie a reçu un courrier de leur part précisant que réflexion faite ils n'étaient pas favorable pour la réalisation du projet pour diverses raisons : côté esthétique, côté environnemental, emplacement inondable, ... le tout ne serait pas en harmonie avec la beauté du village. Tous les élus ont pris connaissance de l'intégralité du courrier lors du conseil municipal.

Une nouvelle réflexion s'impose avec le service voirie du Département.

Une réunion avec le département doit avoir lieu le lundi 10 mars 2025.

Eclairage salle des fêtes : trois entreprises (Allez et Cie, Chauff Clim d'Olt et Univib Concept) vont être contactées pour le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules Led.

Questions diverses.

- Débroussaillage : prévoir le passage de l'épareuse avant le 15 mars. Jérôme Pouzergues contactera l'entreprise SASU Nicolas GILES pour la liste des chemins à nettoyer (40 heures).

La séance est levée à 23h07.

Nathalie RICARD,
Maire.



Laurence Castelnaud,
Secrétaire de séance.

